



Commission
européenne

SOUTENIR LA TRANSPARENCE DES COMPÉTENCES ET DES QUALIFICATIONS

Titres certifiés numériquement pour les autorités nationales

La présente note invite les États membres de l'UE et les autres pays impliqués dans Europass/CEC/ESCO à prendre part à un projet pilote visant à tester le Cadre des titres certifiés numériquement d'Europass, actuellement développé par la Commission européenne. La transition des titres en version papier vers des titres certifiés numériquement constitue un pas important vers des compétences et des qualifications plus transparentes et plus compréhensibles. Grâce aux titres signés numériquement, les résultats d'apprentissage peuvent être répertoriés de manière plus efficace et plus sécurisée. Cela s'applique aux qualifications (comme un diplôme ou une formation professionnelle), mais aussi à d'autres formes d'acquis et expériences d'apprentissage. Comme annoncé dans le plan d'action en matière d'éducation numérique, la Commission a entamé des travaux visant à créer un cadre européen que les organismes certificateurs pourront utiliser pour délivrer des titres certifiés numériquement. Ce cadre, qui comprend une série d'outils numériques et de normes liées à l'enregistrement des acquis pédagogiques, sera mis en œuvre dans le cadre de la nouvelle version d'Europass. Il vise à être compatible avec les initiatives nationales existantes en matière de numérisation des titres.

Qu'est-ce qu'un titre certifié numériquement?

Un titre certifié numériquement est une déclaration qui prouve les résultats d'apprentissage d'un individu. Ces titres sont généralement utilisés pour justifier de ses qualifications pour un emploi, des placements dans des universités, et dans d'autres contextes. Au sein de l'Union européenne, les titres signés numériquement constituent des équivalents juridiques aux certificats papier.

Les titres signés numériquement sur Europass seront infalsifiables et comprendront cinq éléments:

Informations sur les résultats d'apprentissage représentés par le titre, notamment au niveau du CNC ou du CEC, le cas échéant

Informations sur l'organisme certificateur



Une représentation visuelle des résultats afin qu'ils puissent être visualisés sur tout appareil ou médium

Une signature numérique respectant le règlement sur l'identification électronique (sceau électronique)

Informations sur la personne ayant obtenu le titre

Utilisations

Comment la Commission européenne soutient-elle les titres certifiés numériquement?

La Commission européenne soutiendra l'infrastructure européenne des titres numériques, une suite de logiciels, d'outils et de services gratuits qui aideront les citoyens et les organisations à:



Avantages

Pourquoi soutenir la mise en œuvre des titres certifiés numériquement d'Europass?

Les gouvernements peuvent jouer un rôle important dans le soutien à la mise en œuvre des titres certifiés numériquement au niveau de l'UE. S'associer à cette initiative apporte divers avantages, comme:

- l'amélioration de la portabilité des qualifications et des compétences entre différents pays;
- la réduction de la charge administrative pour les citoyens, les prestataires d'enseignement et de formation et les entreprises;
- la diminution de la falsification de titres;
- l'autonomisation des citoyens afin qu'ils s'approprient et contrôlent leurs propres titres; et
- la contribution à la numérisation des processus gouvernementaux.

La mise en œuvre de ce cadre se veut compatible avec les systèmes déjà en vigueur, comme les banques de certifications numériques.



Commission européenne

Rôle des États membres

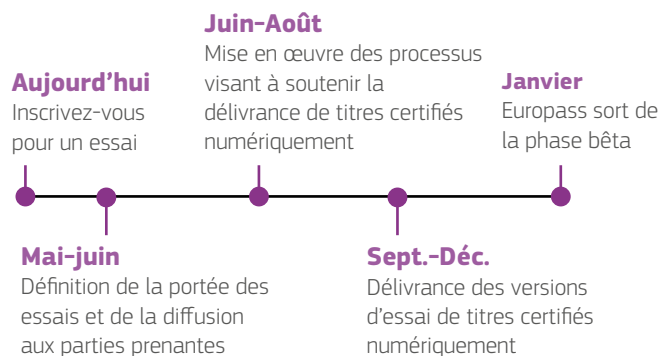
Comment soutenir la mise en œuvre des titres certifiés numériquement?

La Commission européenne invite les États membres à participer à son programme d'adoption anticipée destiné à tester et à renforcer les capacités afin de pérenniser les écosystèmes de certification numérique.

	Que peut-on faire?	Qui peut participer?	Qu'est-ce que cela implique?
Délivrer des titres certifiés numériquement	Utiliser les normes et les outils Europass pour délivrer des titres issus d'expériences d'apprentissage dispensées par le gouvernement.	Toute institution publique qui délivre des titres aux citoyens (peuvent notamment être inclus, selon le contexte national, les écoles publiques ou les centres de l'emploi ou de formation).	<ul style="list-style-type: none"> Acquérir un certificat de signature électronique qualifié au nom de l'organisme qui délivre les titres; préparer des informations (dans un tableau) concernant l'organisme certificateur, la personne qui reçoit le titre et la qualification ou les résultats pour lesquels le titre est octroyé conformément au format Europass; et télécharger les informations sur le portail Europass, qui délivrera automatiquement les titres certifiés numériquement à tous les destinataires.
Favoriser un écosystème de titres numériques	<ul style="list-style-type: none"> Encourager l'utilisation des titres certifiés numériquement par les prestataires d'apprentissage. Soutenir l'application des normes en matière de titres numériques dans leur travail. 	Les prestataires d'EFPP, les instituts d'enseignement supérieur, les écoles, les organisations professionnelles ou les organisations de la société civile qui offrent des formations ou qui certifient les acquis d'apprentissage.	<ul style="list-style-type: none"> Organiser un événement informatif destiné aux parties prenantes intéressées par l'adoption anticipée des titres certifiés numériquement; et les inviter à délivrer des titres numériques en utilisant le processus susmentionné.
Appuyer la vérification des certifications numériques	Relier la liste de vos qualifications qui sont comprises dans les cadres nationaux des certifications à Europass.	Les organismes chargés de tenir à jour les listes des autorités nationales compétentes ou les bases de données nationales de certifications.	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le schéma de métadonnées de qualifications pour présenter les données dans un format normalisé. fournir des informations via le registre de données sur les certifications.

Se préparer

Quel est le calendrier de la mise en œuvre?



Si vous souhaitez en savoir plus sur les titres certifiés numériquement, consultez notre site Web: <https://ec.europa.eu/futurium/europass>



Améliorer l'adoption du système

De quoi ai-je besoin pour adopter les titres certifiés numériquement?

Si vous êtes intéressé(e):

- Identifiez les parties prenantes (p. ex. centres de formation, instituts d'enseignement supérieur, ou organismes d'assurance qualité) qui seront impliquées dans l'adoption anticipée
- Nommez une personne de contact qui peut vous aider à coordonner un test; et
- Contactez-nous par courriel à l'adresse **EMPL-EUROPASS@ec.europa.eu** au plus tard le 1er avril.

L'équipe Europass organisera ensuite une réunion de lancement du test, pour comprendre vos besoins et soutenir la mise en œuvre des composantes utiles de l'Infrastructure européenne pour les titres numériques (European Digital Credentials Infrastructure) tout au long de l'essai.

Marché unique numérique

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2019
© Union européenne, 2019

La réutilisation est autorisée à condition que la source soit dûment mentionnée.
La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est décrite dans la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Toute utilisation ou reproduction de chacune des photos qui n'est pas la propriété de l'UE est soumise à une autorisation préalable à demander directement aux détenteurs de leurs droits d'auteur.